

L'ECHO DE CASTEL-SARRAZIN



Bulletin municipal

Dans ce numéro...

- L'EDITO du maire
- MAIRIE : Les activités de la municipalité
- SOLIDARITE : Roulons solidaires en Chalosse !
- UNE ENTREPRISE A L'HONNEUR : La Menuiserie Gontero
- FISCALITE : La réforme de la taxe d'habitation
- ENFANCE & JEUNESSE : Présentation du LAEP et du RAM
- VIE DU VILLAGE : Le mot des associations
- AU QUOTIDIEN : Les infos utiles





L'édito du maire

Confinement. Il y a encore un an et demi, personne ou presque n'utilisait ce mot. Il pouvait éventuellement évoquer des catastrophes lointaines ; un accident nucléaire par exemple. Mais depuis, le confinement est entré dans notre vocabulaire quotidien. Il s'est imposé en mettant brutalement nos vies sous cloche, un matin de mars 2020. Du jour au lendemain, le pays entier s'est mis à l'arrêt. Tout le monde calfeutré chez soi avec la peur de ce virus qu'on ne voit pas, qu'on ne connaît pas, mais qui rôde. Chacun ou presque, à ce moment-là, a connu ce sentiment d'un monde qui bascule, d'une effrayante plongée dans l'inconnu.

Au long des jours qui s'étirent dans l'ennui pour ceux qui étaient cloîtrés à la maison, les premières interrogations sur « le monde d'après » sont apparues : On a redécouvert l'essentiel ; la vie en famille, le bonheur d'avoir un jardin ou quelques mètres carrés de balcon.

Confinement a aussi pris le sens de solidarité et de dévouement.

Alors, confinement, voilà comment un mot est devenu le symbole de nos vies chamboulées. Mot nouveau pour un monde nouveau ? Ce qui est sûr c'est que nous ne sommes pas prêts de l'oublier.

Dans le même temps ; fin 2019, pour la troisième fois en cinq ans, la grippe aviaire a meurtri le monde agricole et la filière du canard : élevage, gavage, transport, découpe.

Aujourd'hui ; notre pays se déconfiner après cette longue période de restrictions sanitaires. L'économie reprend partiellement, les associations organisent des manifestations. Nous allons revivre des moments de partage et de convivialité et renouer le lien social grâce à la vaccination et à la mobilisation de tous.

Je profite de ce bulletin municipal pour remercier tous ceux qui s'investissent dans la bonne marche de notre commune : les conseillers municipaux, les employés communaux, les bénévoles en cette année particulièrement difficile.

Je vous souhaite une agréable lecture et vous laisse à présent découvrir ce douzième numéro.

*Le Maire
Philippe Novembre*

Résumé des activités de la municipalité. (Septembre 2020 – Juin 2021)

Séance du 10 novembre 2020

En ouverture de la séance, M. le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage à Monsieur Jean LARREIGNESTE, ancien Maire de la commune récemment décédé.

⇒ **Révision et actualisation des conditions tarifaires des locations des bâtiments communaux.**



Pour répondre à certaines situations spécifiques pour lesquelles un cadre n'avait pas été établi en 2015 lors de la mise en place des locations payantes ; sur avis de la commission « Mise à disposition des bâtiments communaux », le Conseil Municipal a décidé de mettre à jour ce cadre. A noter le maintien des prix de location pour les résidents (pas de hausse) depuis 2015.

Le Conseil Municipal décide :

a) Mise à disposition des bâtiments communaux aux résidents de la commune.

Après échange de vues, le Conseil Municipal propose de mettre à disposition les bâtiments communaux ci-dessous aux résidents (particuliers et organisations à but lucratif) de la commune aux conditions tarifaires ci-dessous :

Désignation locaux	Tarif location	Caution
Salle de restaurant et cuisine équipée	100 €	200 €
Salle de restaurant, salle des banquets et cuisine équipée	100 €	200 €
Salle polyvalente et cuisine équipée	150 €	200 €
Ensemble du complexe : Salle de restaurant, salle des banquets, cuisine équipée, arène et/ou salle polyvalente	200 €	200 €
Salle polyvalente seule	100 €	200 €
Arène seule	80 €	200 €

La gratuité des locaux pour les associations communales est maintenue. Les locations ne sont possibles que les weekends et hors-période scolaire.

b) Mise à disposition des bâtiments communaux aux non-résidents de la commune.

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide de ne pas ouvrir la mise à disposition des bâtiments communaux aux non-résidents de la commune. Toutefois, il prévoit la mise en place d'un régime dérogatoire pour les besoins spécifiques ci-dessous :

- 1- Utilisation périodique des seules arènes par une organisation à but non-lucratif (hors activité taurine),
- 2- Utilisation des arènes et de la salle polyvalente pour des activités taurines préalablement déclarées à la Fédération Sportive de rattachement.

Utilisation périodique des arènes par une organisation à but non-lucratif (hors activité taurine).

Après échange de vues, le Conseil Municipal propose l'application d'une grille tarifaire forfaitaire pour les mises à disposition périodiques des arènes aux organisations à but non-lucratif.

Nombre de rassemblements du 01/01 au 31/12	Tarif	Cautiion
Entre 2 et 5 rassemblements	120 €	200 €
Plus de 5 rassemblements	220 €	200 €

Cette mise à disposition périodique sera matérialisée par une convention de mise à disposition des bâtiments communaux sur laquelle figureront les dates prévisionnelles des rassemblements.

Utilisation des arènes et de la salle polyvalente pour des activités taurines préalablement déclarées à la Fédération Sportive de rattachement.

Soucieux de soutenir les traditions ; notamment la pratique de la Course Landaise sur notre territoire, le Conseil Municipal autorise et décide d'exonérer les activités ci-dessous de l'application de tarifs de location :

- Arènes : Entraînements de course landaise et essai de vaches landaises sans ouverture au public avec acteurs assurés et licenciés auprès de la Fédération Sportive de rattachement,
- Arènes : Entraînements de l'école taurine de la Fédération Française de la Course Landaise sans ouverture au public.

Enfin, le Conseil Municipal prévoit la mise à disposition des arènes et de la salle polyvalente aux clubs taurins et comités organisateurs non-résidents affiliés à la Fédération Sportive de rattachement aux conditions ci-dessous :

Désignation locaux	Tarif	Cautiion
Arènes et salle polyvalente pour tout spectacle taurin ouvert au public (avec ou sans-billetterie)	300 €	200 €

c) Conditions de mise à disposition de la vaisselle communale.

Le Conseil propose de mettre à disposition gratuitement de la vaisselle aux seuls usagers de la commune de Castel-Sarrazin pour une utilisation sur place.



En août 2020 ; la municipalité a acheté une nouvelle vaisselle pour les mises à disposition des bâtiments communaux. Une vaisselle toute neuve et mieux équipée pour l'organisation des rassemblements !

Est également proposé d'appliquer des pénalités financières en cas de dégradation ou manque du mobilier mis à disposition :

Vaisselle – remplacement en cas de casse	Tarif
Par assiette plate	2,00 €
Par assiette creuse	2,00 €
Par assiette à dessert	2,00 €
Par verre	1,00 €

Par kg de fourchettes	2,50 €
Par kg de couteaux	2,50 €
Par kg de cuillères à café	2,50 €
Par tasse à café et/ou sous-tasse	3,00 €
Par carafe	2,00 €
Par casserole	5,00 €
Par plat à four	15,00 €
Par couteau de cuisine	8,00 €
Par ouvre-boîte	6,00 €
Par épluche-légumes	2,50 €
Par égouttoir	4,00 €
Par planche à découper	10,00 €
Par soupière en inox	10,00 €
Par plat en inox	10,00 €

L'ensemble des propositions ci-dessus ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

⇒ **Achat d'un lave-linge pour l'école**

La nécessité avérée d'un lave-linge pour nettoyer le linge souillé dans la journée par les petits de la maternelle, le Maire soumet l'achat d'une lave-linge au Conseil Municipal.

Cette proposition est validée à l'unanimité. Il est décidé de l'installer dans la kitchenette de la garderie.

⇒ **Participation de la commune à la protection sociale complémentaire**

Suite à la proposition de Madame Nathalie BANQUET, le Maire indique que la commune peut participer à la protection complémentaire prévoyance ou santé ou les deux.

Le Maire est chargé de se renseigner plus précisément sur les diverses possibilités et les solutions les plus adaptées au personnel communal.

⇒ **Chapelle du Vieux-Bourg**

Une étude du sol de la chapelle a été effectuée : Une proposition de fouille ou de longrine ressort de cette étude.

Une étude en béton armée est en cours.

⇒ **Donation d'une maison à la commune**



Le Maire informe que Maître ROBIN, Notaire à POMAREZ lui a notifié que Monsieur Patrick MASSON, récemment décédé, fait donation de sa résidence principale à la commune. La résidence est localisée sur la Route du Vieux-Bourg.

M. le Maire informe être dans l'attente de la programmation d'un prochain rendez-vous avec le notaire pour voir la suite et les conditions de la succession.

⇒ **Départ à la retraite de Marie-France LASSEGUE**

Vu le contexte sanitaire actuel, une réception n'étant pas envisageable, le Conseil Municipal décide toutefois en remerciement de ses bons et loyaux services, d'offrir à Marie-France LASSEGUE un cadeau sous forme de bon d'achat.

⇒ **Pose de miroirs à l'intersection de la RD15/RD399**

Pour donner suite aux préconisations du Conseil Départemental rencontré récemment, l'emplacement des miroirs de signalisation routière a été défini : la mise en place des miroirs sera réalisée très prochainement.



La pose a été réalisée en fin d'année 2020. Un grand merci aux élus bénévoles pour leur coup de main.

⇒ **Désignation d'un correspondant du Syndicat du Bassin Versant des Luys**

M. Pierre POURRET est désigné correspondant.

Séance du 10 février 2021

⇒ **Approbation du règlement intérieur modifié de la cantine scolaire**

Considérant qu'il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la cantine scolaire, dans l'intérêt des usagers et du respect des règles de sécurité.

Le Conseil Municipal APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire modifié à l'unanimité : ce dernier entrera en vigueur, à la rentrée 2021/2022.

Un exemplaire sera envoyé à chaque famille pour approbation avec la fiche d'inscription.

⇒ **Mise en place d'une participation sociale complémentaire prévoyance**

Vu le Code général des collectivités territoriales, des différentes lois, décrets encadrant ce domaine, M. le Maire propose de retenir le dispositif de labellisation, qui apparaît le plus adapté aux besoins des agents.

Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents,
- DECIDE de participer à partir du 1er mai 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation,
- DECIDE de verser directement à chaque agent, la participation mensuelle brute, à concurrence de 30€ par agent, quel que soit leur temps de travail.

M. le Maire indique que ce projet de délibération doit être soumis à l'avis technique du Comité Technique Paritaire, pour une prochaine délibération définitive en Conseil Municipal.

⇒ **Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

M. le Maire expose que les agents sont appelés régulièrement selon le besoin du service en dehors de leur emploi du temps défini et de ce fait, cela implique des heures de travail supplémentaires au-delà de la durée légale du travail.

- Il est nécessaire de fixer la liste des emplois susceptibles de réaliser des heures supplémentaires afin de répondre à la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités et à la demande de Mme le trésorier.

Pour donner suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- Que tous les agents de notre commune sont concernés.
- La compensation des heures complémentaires sera sous forme d'un repos compensateur ou indemnisée.

⇒ **Orientations budgétaires pour l'année 2021**

Travaux de mise en sécurité de la Chapelle du Bourcôt :

- Reconstruction du mur de la chapelle du Vieux-Bourg : 26 808.00 € TTC (entreprise LESCA),
- Réfection de la toiture de la chapelle du Vieux-Bourg : 16 221.12 € TTC (Entreprise DARRACQ CHARPENTES).

Refonte de l'architecture du réseau informatique de la mairie.

- Une nouvelle architecture du réseau informatique de la Mairie va être prochainement mise en place permettant en outre aux agents territoriaux de pouvoir effectuer des saisies et commandes depuis un poste informatique dédié sécurisé.

- La nouvelle architecture répondra aux exigences de sécurité informatiques actuelles : Une borne WIFI sera également mise en place pour un usage interne.

Travaux de voirie 2021 sur la commune.

Jérémy Domarle présente les travaux de la commission « Voirie » réunie récemment : La commission s'est réunie pour faire le tour de la commune afin de définir les travaux d'entretien et d'investissement à réaliser en 2021.

Plusieurs entreprises seront consultées pour les travaux d'investissements.

⇒ **Arrivée de la fibre-optique sur la commune.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la montée en débit est opérationnelle depuis plus d'un an désormais.

L'étape suivante est le raccordement de tous les foyers de la commune en fibre-optique d'ici fin 2022.

Fin 2022, tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce à la convention AMEL (Appel à Manifestation d'Engagement Local) signée le 20 septembre 2019 par le Département des Landes, le Sydec et Altitude Infrastructure. Grâce à ce nouvel outil permettant aux collectivités de faire appel à des opérateurs privés, le nouveau programme de déploiement de la fibre optique sur le territoire landais voit ses ambitions à la hausse (100% de couverture en fibre optique au lieu de 80% sur le programme initial) mais est aussi considérablement accéléré (5 ans de moins par rapport au programme de déploiement initial). Ainsi ; d'ici fin 2022, près de 201600 prises optiques seront installées sur tout le territoire landais pour assurer une desserte pour tous.



⇒ **SIETOM de Chalosse : Installation d'un second point-tri sur la commune.**

Marie-France Deyris indique que la mise en place d'un 2nd point sur notre commune est un projet à l'étude.

⇒ **Approbation du compte administratif 2020 de la commune**



Le compte administratif 2020 fait ressortir un excédent de fonctionnement de **312 101.40 €** et un excédent d'investissement d'un montant de **6 433.75 €**.

Après présentation détaillée, M. Xavier TORRES, Président de séance soumet ce document à l'approbation du Conseil Municipal : par 12 voix pour et 1 abstention, le compte administratif de la commune est approuvé.

⇒ **Approbation du compte de gestion 2020.**

Après s'être assuré que Mme le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020.

Statuant sur l'exécution du budget 2020, le Conseil Municipal, déclare par 13 voix pour et 1 abstention, que le compte de la commune dressé par Mme Françoise Duclos, Trésorier d'AMOU-POMAREZ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

⇒ **Affectation des résultats de l'exercice 2020.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2020,

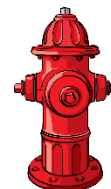
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, DECIDE, par 13 voix pour et une voix contre, d'affecter le résultat comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE au 31/12/2020	
Excédent de fonctionnement	312 101,40 €
Excédent d'investissement	6 433,75 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2021	
* Article 001 – Report à nouveau Créditeur - Section investissement	6 433,75 €
* Article 002 – Report à nouveau créiteur - Section de fonctionnement	265 635,15€
* Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	46 466,25 €

⇒ **Orientations budgétaires pour le budget 2021.**

En vue de la préparation du prochain budget primitif, les propositions d'investissements ci-dessous sont présentées :

- Refonte de l'architecture réseau informatique du secrétariat de mairie pour rendre de nouveaux services aux agents et élus mais également renforcer la sécurité informatique de la collectivité : Travaux de câblage réseau et pose d'une baie informatique équipée + mise en place de divers matériels informatiques (pare-feu, commutateur, onduleur et borne WIFI pour usage interne). Prévision : 6 500 €.
- Renfort du réseau défense incendie du territoire : M. le Maire propose de poursuivre le renforcement de la sécurité incendie du territoire par la pose d'une borne incendie supplémentaire aux anciennes écoles. Prévision : 6712 €. En plus de cette borne, le Conseil Municipal souhaite que la mise en place d'une borne au lieu-dit « Doucamp » (Route du Camp de la Houn) soit également étudiée et chiffrée. M. le Maire s'engage à effectuer les démarches nécessaires.
- Remplacement de la tondeuse d'appoint : M. le Maire propose de remplacer la tondeuse d'appoint vieillissante. Prévision : 470 €.
- Voirie : Pour la section d'investissement, Jeremy Domarle propose d'effectuer les travaux suivants : Réfection du pont sur Route de Pouy, réfection du pont sur Route de Bahurat, ouverture et mise en place d'une nouvelle canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur la Route du Lac (Intersection Route de l'église / Route du Lac) et réfection enrobé de l'entrée du cimetière. Prévision : 12 000 €.



Séance du 10 avril 2021.

⇒ **Vote du taux des taxes directes locales 2021 : Fixation du taux communal des taxes directes locales pour l'année 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation.**



Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficieront à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour compenser la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2020 s'élevait à :

- 16,97% pour le Conseil Départemental des Landes,
- 14,00% pour la Commune.

Soit un taux total dit « taux de référence », de 30,97% (16,97 + 14).

Les montants de la taxe d'habitation ne coïncidant pas forcément avec les montants de taxe foncière transférée, pour corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été également institué pour permettre d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances de la commune.

Il est à préciser que pour le contribuable, l'opération est **transparente** et sans conséquence financière sur la part communale. En revanche, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de se prononcer sur le taux des taxes directes pour l'année 2021, après en avoir délibéré :

- Fixe le **taux de référence à 30,97%** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Etant précisé que le taux de référence tient compte d'une part, du taux communal de 14% (taux voté par le Conseil Municipal en 2020) pour lequel les élus **réaffirment à l'unanimité leur souhait de ne pas augmenter les taux de fiscalité de la commune** et d'autre part, du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 de 16,97%.

- Décide, à l'unanimité de reconduire en 2021 le taux voté par la commune 2020, à savoir 46,95% pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Le produit global attendu est de 119 470 €.



Voir l'article « FISCALITE – Réforme de la taxe d'habitation » dans les pages suivantes.

⇒ Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 603 813 € pour la section de fonctionnement et de 129 545 € pour la section d'investissement.



Le budget est voté à l'unanimité par 12 voix pour et signé par tous les membres présents.

Les subventions 2021 :

Intitulé	Rappel 2020	Propositions 2021	Détail
TOTAL SUBVENTIONS	6490 €	6640 €	
<u>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</u>	300 €	300 €	
C.C.A.S de Castel-Sarrazin	300 €	300 €	12 voix pour
<u>TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</u>	6190 €	6340 €	
ACCA CASTEL-SARRAZIN	300 €	300 €	12 voix pour
ADMR	250 €	250 €	12 voix pour
AMICALE SAPEURS POMPIERS POMAREZ	50 €	50 €	12 voix pour
AMICALE SARRAZINE DU LUYOT	400 €	400 €	12 voix pour
OCCE – COOPERATIVE SCOLAIRE ABCM	1000 €	1000 €	12 voix pour
AVENIR BASKET CHALOSSE	2000 €	2000 €	12 voix pour
COMITE DES FÊTES DE CASTEL-SARRAZIN	1500 €	1500 €	Jeremy DOMARLE et Florian BERTHAULT ne prennent pas part au vote (Président et secrétaire de l'association) 12 voix pour, 2 abstentions
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	100 €	12 voix pour
ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS	40 €	40 €	12 voix pour
HARMONIE DE POMAREZ	125 €	125 €	25 € par enfant x 5
HARMONIE D'AMOU	125 €	125 €	25 € par enfant x 5
FNACA	300 €	300 €	12 voix pour
TELETHON	0 €	150 €	8 voix pour / 4 contre



Depuis 2018, le versement des subventions aux associations est conditionné à la présentation d'un dossier de demande de subvention (courrier libre + bilan de l'année N-1). A défaut de réception d'un dossier complet, les subventions ne seront pas versées. Plus d'informations sur www.castel-sarrazin.fr.

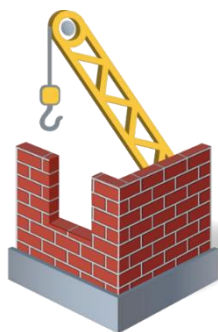
Les projets d'investissements 2021 sont votés :

VOIRIE

- Poursuite du vaste programme de curage d'entretien et de réfection des bas-côtés sur le territoire de la commune, notamment sur les zones sensibles et fragilisées lors des rudes intempéries,
- Acquisition et pose de panneaux de signalisation routière pour remplacer les panneaux actuels vieillissants de l'agglomération,
- Acquisition de panneaux de chantier « Route inondée » et « Route barrée » pour mieux baliser le territoire communal lors d'intempéries majeures,
- Investissements voirie 2021 : Réfection enrobé du parvis du cimetière, réfection du réseau d'évacuation d'eaux pluviales sur la « Route du Lac » (à proximité de l'intersection avec la Route de l'église), réfection du pont sur la Route de Bahurat.

Lors de la séance du 23 juillet ; après une consultation auprès de 3 entreprises et sur avis de la commission Voirie, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché à la société LAFONT TP pour un montant total de 4154,40 € HT.

- Achat et mise en place de 2 bornes incendie.



BATIMENTS

- Sécurisation et rénovation de la chapelle du Vieux-Bourg (reconstruction mur et révision complète de la toiture).
Budget prévisionnel : 50 000 €.

Lancement des travaux prévu à l'automne/hiver 2021 !

- Rénovation du boulodrome à l'aire de jeu avec la pose de bordures en béton,
- Achat et mise en place d'un nouveau jeu à l'aire de jeu,
- Refonte de l'architecture réseau informatique de la mairie (câblage réseau et mise en service des matériels actifs).



PETITS EQUIPEMENTS

- Achat d'une tondeuse.

⇒ **Participation de la commune à la protection sociale complémentaire de ses agents à compter du 01 mai 2021.**



Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de participer à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents territoriaux de la commune, pour laquelle l'assemblée a validé le projet de délibération correspondant lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 Février 2021.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 08 Mars 2021,

Considérant que les garanties de protection sociale souscrites par les agents peuvent bénéficier de la participation de l'employeur :

- Soit sur le risque « santé »
- Soit sur le risque « prévoyance » :
- Soit les deux risques « santé » et « prévoyance »

La mise en oeuvre de la participation des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents est au choix de l'employeur public :

- La convention de participation : L'employeur ne sélectionne qu'un opérateur après mise en concurrence de différents candidats. L'adhésion des agents de la collectivité à la convention de participation est facultative.
- La labellisation : La participation des employeurs ne peut être versée qu'aux agents ayant souscrit à une protection complémentaire labellisée en matière de santé et/ou prévoyance.

Considérant que la modalité dite de labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation ;

les modalités de convention de participation imposent, en revanche, un niveau de garantie et un taux de cotisation ;

M. le Maire propose de retenir le dispositif de labellisation, qui apparaît le plus adapté aux besoins des agents, puisqu'il leur permet de conserver leurs propres contrats si ceux-ci ont été labellisés ou de choisir un contrat labellisé correspondant à leurs besoins,

Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en oeuvre de la participation financière à la protection sociale complémentaire **au profit de tous les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires)** de notre collectivité.
- DÉCIDE de participer, à compter du **1^{er} Mai 2021**, dans le cadre de la **procédure dite de labellisation**, à la **couverture de prévoyance**, souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) ;
- DÉCIDE de verser directement à chaque agent, **la participation mensuelle brute, à concurrence de 30€ par agent**, quelle que soit la quotité de son temps de travail.
- DIT que le versement de la participation sera subordonné à la présentation d'un justificatif permettant de vérifier que l'agent a souscrit un contrat avec un organisme labellisé, pour la protection sociale complémentaire, au titre de la prévoyance.

⇒ **Indemnité du gardiennage de l'église.**

Suite au décès de Mme Solange DUVERGE, le gardiennage de l'église a été confié à son époux M. André DUVERGE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 460 €, le montant annuel de l'indemnité de gardiennage qui sera versée à M. DUVERGE à compter de l'année 2021.

⇒ **Sécurité : Arrêt de bus scolaire sur la Route de Messeps (lieu-dit « Croix Saint-Esteben »).**

M. le Maire indique avoir alerté les services du département pour trouver une solution urgente afin de remédier à la dangerosité que représente l'arrêt de bus scolaire sur la RD15, au lieu-dit « Croix Saint-Esteben ».

Pour donner suite à cette requête, la régie départementale des transports a décidé de déplacer l'arrêt de bus à l'intersection « Route de Pomarez / Route de Donzacq ». Elle se chargera de la notification de cette décision auprès des parents.



A ce jour ; pas de date de mise en service du nouvel arrêt a été communiqué. Côté commune, le Conseil Municipal a provisionné une enveloppe de 2000 € et se tient prêt pour mettre en place un nouvel abribus dès que les instructions définitives seront reçues.

⇒ **Aménagement du territoire moyen/long terme : Droit de préemption urbain.**



Philippe Novembre rappelle que la commune n'est pas à ce jour couverte par un document d'urbanisme. Par conséquent ; le Règlement National d'Urbanisme s'applique sur l'ensemble du territoire communal et ne donne pas droit à l'application du droit de préemption urbain (DPU). Toutefois ; dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Urbanisme Intercommunal ; la Communauté de Communes Coteaux & Vallées des Luys compétente en la matière, propose aux communes intéressées de lui communiquer une liste des parcelles sur lesquelles elles souhaiteraient se prémunir de ce droit de préemption urbain (DPU).

Jeremy Domarle précise au Conseil que le droit de préemption urbain (DPU) est un outil proposé aux communes et aux EPCI permettant à son titulaire d'acquérir prioritairement des biens immobiliers (terrains, bâtiments...) en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain collectif dans une zone préalablement définie, et moyennant paiement du prix du bien. Il rassure toutefois que le droit de préemption urbain (DPU) n'est pas un droit d'expropriation : Les propriétaires sont toujours pleinement libres de vendre ou non.

Philippe Novembre et Jeremy Domarle proposent au Conseil d'utiliser cet outil qu'est le droit de préemption urbain (DPU) afin de mieux maîtriser l'aménagement urbain du territoire, notamment en se concentrant autour de 3 projets structurels à moyen/long terme :

- Le développement d'une Zone Artisanale (ZA) à proximité de la société « Pôle Agri »,
- Le développement d'une Zone à vocation résidentielle avec l'extension du lotissement Narbey existant,
- Le développement d'un aménagement urbain (parking, petite place, espace de vie...) autour de la Chapelle du Vieux-Bourg.



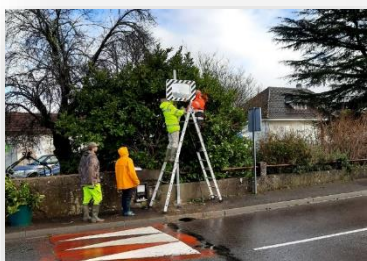
Après débat ; le Conseil propose de se prémunir du droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrales ci-dessous :

Parcelle	Projet d'intérêt collectif
0B0241 0B0242 0B0243 0B0282 0B0283	Revalorisation et revitalisation de la Chapelle du Vieux-Bourg avec un projet d'aménagement urbain et touristique : - Aménagement d'un musée, d'une salle d'exposition...etc - Aménagement d'une place urbaine avec parking, espace de vie...etc - Aménagement pour mettre en avant le point de vue remarquable sur la plaine Chalossaise et la chaîne Pyrénéenne
ZL0101	Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H : - Aménagement d'une zone artisanale (ZA) Et/ou - Aménagement d'une zone à vocation résidentielle (prolongement lotissement communal existant)



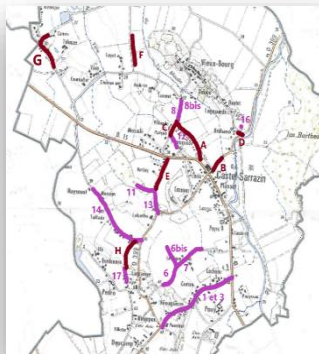
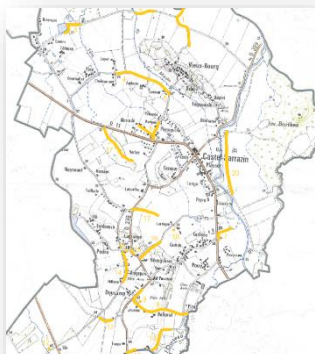
Les réalisations au 31 juillet

- L'été dernier, acquisition d'une nouvelle vaisselle complète pour les locations des bâtiments communaux (capacité 100 personnes) : Bacs de rangement, assiettes plates, assiettes creuses, couteaux à viande, carafes, couteaux et divers ustensiles de cuisine...Il est quand même plus agréable de préparer des bons petits plats lorsqu'on est bien équipé.
- En septembre 2020, acquisition d'équipements de sonorisation pour la salle de réception de la mairie (trépied, micros sans fil...etc).
- En automne dernier, suite aux tempêtes successives du début d'année 2020, changement des ondulines transparentes du toit des arènes (un côté). Après plusieurs décennies de front face aux aléas climatiques, la toiture nécessitait bien une petite attention particulière.



- En décembre dernier, sous une pluie battante (pour la petite anecdote) pose de 2 miroirs de sécurité routière à l'intersection dangereuse aux abords de la mairie (RD15 / Route de Gaujacq / Route de l'église). Un grand merci à Kevin Laubit, Pierre Pourret, Patrick Ducourneau pour leur précieux coup de main ! Désormais, on y voit beaucoup mieux.

- En décembre dernier, acquisition et pose de multiples panneaux de police sur l'ensemble du territoire communal en remplacement des panneaux vieillissants (Route de Cames, Route de Bastennes, Route du Coût, Route du Lac).



- L'hiver dernier (décembre 2020 puis mars 2021), vaste opération de curage de fossés et d'entretien des bas-côtés des chaussées sur l'ensemble du territoire communal : Plus de 2 semaines de travail pour répondre aux nombreuses problématiques du traitement de l'évacuation des eaux pluviales sur la commune...il reste encore à faire mais le sujet avance !

- En décembre dernier, intervention du Syndicat Rivières et Bassin Versant des Luys pour désenvaser une partie du secteur aval du Ruisseau de Yères posant régulièrement des problèmes lors d'intempéries majeures.
- En décembre dernier, réparation de la bache incendie communale installée chez « Pôle Agri ».
- En avril dernier, destruction et réfection du pont sur la « Route de Pouy » par la Communauté de communes « Coteaux & Vallées des Luys ».



- Au printemps dernier, réfection de 60m linéaire en enrobé sur la « Route de Bahurat » et de 100m sur la « Route du Vieux-Bourg » par la communauté de communes « Coteaux & Vallées des Luys » dans le cadre du programme voirie communautaire.



- En avril dernier, pose d'un gazon artificiel aux abords de l'école. Désormais ; il y a un peu plus de verdure !
- Au printemps dernier, les locaux de la mairie ont entamé leur transition vers le numérique avec la pose d'une baie informatique et le câblage de plusieurs prises réseaux dans le secrétariat, le bureau du maire, le hall d'accueil et la salle de réception. Objectif : Améliorer l'équipement numérique de la mairie avec la mise en place prochaine d'un poste de travail et d'une imprimante dans le bureau du maire pour les agents territoriaux, la pose d'une borne WIFI « visiteur » dédiée à un usage interne (ponctuellement ouverte au public pour des réunions dans la salle de réception).
- Au printemps dernier, travaux d'enfouissement du réseau électrique sur la Route du Lac, Route d'Arsague. Par la même occasion, la municipalité a renforcé l'éclairage public de l'église par la pose de 2 lampadaires d'éclairage public basse consommation.



- Au printemps dernier, intervention du syndicat « Syndicat Rivières Bassin Versant des Luys » aux abords du Luy : Renforcement par empierrage de la rive Gauche du Luy et en aval par des techniques de protection de berges en génie végétal. De plus, réouverture de l'ancien lit du Luy afin de permettre au courant de limiter sa puissance sur l'ouvrage de renfort lors de fortes crues.

- En juin dernier, nouvelle opération de curage de fossés sur le territoire communal et de traitement de problèmes de bas-côtés sur de multiples secteurs ; essentiellement dans les zones résidentielles. Egalement ; plusieurs ponts d'accès agricoles ont été refaits : Un grand merci aux agriculteurs riverains pour leur coopération avec la fourniture des jumbos pour les travaux.
- En juillet dernier, restauration du boulodrome à proximité de l'aire de jeux avec la pose de bordures en béton plus résistantes. Une bonne matinée de travail et de sueur pour les élus bénévoles ! Un grand merci à Ludovic Basque, Pierre Pourret et Patrick Ducourneau. Les finitions sont en cours ☺ Egalement ; un grand merci à notre agent territorial Kevin Laubit qui a remis le terrain en état avec la mise en place du sable.



Les manifestations municipales

En raison des nombreuses restrictions imposées par la situation sanitaire actuelle, les manifestations municipales ont hélas été très peu nombreuses en 2020 / 2021...Malgré les huis-clos imposés, la municipalité a tout de même tenu à organiser quelques moments de recueil républicains. Retour en images sur ces quelques moments...



→ Mercredi 11 novembre 2020...Commémoration du 102^{ème} anniversaire de l'armistice et du 100^{ème} anniversaire de l'hommage au Soldat inconnu

Ce mercredi 11 novembre 2020 ; entouré de quelques élus et de représentants des anciens combattants, M. le Maire donnait lecture du manifeste de Mme. Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants rappelant le tout premier hommage rendu par la Nation au Soldat inconnu le 11 novembre 1920 et de l'importance de ce symbole national et du devoir du mémoire : Deux ans après l'armistice de 1918, en hommage aux combattants morts pour la France, le corps d'un soldat anonyme tué à Verdun était porté sous l'Arc de triomphe. « [...] Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps [...] ». Extrait du message de Mme Geneviève Darrieussecq.



→ Janvier 2021...Lettre de vœux du Maire à la population



A l'image d'une année 2020 très perturbée, les habitudes étaient encore très bouleversées en ce mois de janvier 2021 avec l'annulation contrainte de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du repas des aînés : une situation inédite comme le rappelait justement M. le Maire dans sa lettre de vœux adressée à l'ensemble de la population : « Pour la première fois depuis que je suis Maire, j'ai dû me résoudre à annuler la cérémonie des vœux à la population ainsi que le traditionnel repas du 3^{ème} âge. C'est une décision difficile à prendre car j'affectionne tout particulièrement ces moments d'échanges et de convivialité. ». Après avoir adressé ses vœux de courage aux personnes dans l'épreuve et la douleur en cette fin d'année 2020, il revenait sur l'élan de générosité qui s'est organisé en 2020 dans la commune autour de la confection de masques en tissu et de l'accompagnement des personnes vulnérables qu'il ne manqua pas de saluer. Egalement ; il revenait sur la forte implication des agents communaux et des élus en cette trouble période qu'il ne manqua pas de remercier également. Le mot se concluait par un message d'optimisme et d'espoir pour l'année 2021.

→ Samedi 8 mai 2021...Commémoration du 76^{ème} armistice du 8 mai 1945



Ce samedi 8 mai 2021 ; malgré les mois écoulés, la situation sanitaire restait encore trop dégradée pour autoriser les rassemblements : Une nouvelle fois, la municipalité était contrainte d'organiser cette cérémonie du 8 mai à huis-clos. Malgré tout ; elle a tenu à perpétuer le devoir du souvenir collectif en commémorant cet anniversaire de l'armistice.

Entouré d'un cercle très restreint d'élus, M. le Maire et Marylène Gontero, Adjointe au maire posaient une gerbe au Monument aux Morts et donnaient lecture du manifeste de Mme. Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants et du message de l'UFAC.

« [...] 8 mai 1945. Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.

Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi. ». Extrait du message de Mme Geneviève Darrieussecq.

Après un moment de recueillement silencieux, l'hymne national clôturait la cérémonie.





SOLIDARITE : Roulons solidaires en chalosse !

Aller faire ses courses ou se rendre à un rendez-vous médical... pas toujours facile quand on habite en milieu rural, comme en Chalosse, et qu'on ne dispose pas d'un moyen de locomotion individuel et que le réseau de bus ne répond pas toujours à notre besoin.

L'association « On Roule Solidaire En Chalosse », créée en 2019 et basée à Mugron, développe un service de transport basé sur le bénévolat et l'échange ; pour permettre d'aider des personnes dépourvues de moyens de locomotion. Cette offre connaît un succès grandissant et ambitionne de se développer en 2021 sur le territoire de la communauté de communes « Coteaux & Vallées des Luys ».



162 adhérents
98 bénéficiaires
44 chauffeurs
20 référents
191 courses
5 765 kms parcourus sur
le premier trimestre 2021



L'association « ON ROULE SOLIDAIRE EN CHALOSSE » assure le transport individuel de personnes avec des chauffeurs bénévoles. Ce service repose sur le bénévolat et l'échange pour accompagner des personnes dépourvues de moyen de locomotion.

Pour quels déplacements ?

Pour tous les déplacements occasionnels (dans un rayon de 50km depuis la commune de résidence) tels que des visites médicales, des démarches administratives et sociales, des courses, des achats de médicaments, des visites aux malades...etc. Les déplacements sont assurés du lundi au vendredi (sauf jours fériés et intempéries graves). Les déplacements médicaux remboursés par les régimes de protection sociale (Assurance

Maladie, MSA, mutuelles...) ne sont pas concernés.

Pour qui ?

Pour toutes les personnes sans moyen de locomotion et/ou ne pouvant pas conduire, adhérentes à l'association et non imposables sur le revenu (ou moins de 200 € par an).

Comment ça marche ?

Après avoir adhéré préalablement à l'association (6 € par an), vous appelez un référent local 48h à l'avance pour avoir recours au service. Ce dernier contacte un chauffeur du secteur et vous met en relation. Vous participez aux frais de carburant à hauteur de 0,25€/km. Si le trajet est inférieur à 10Km, un forfait de 2,5€ s'applique.

En 2021, l'association étend ses services sur les communes de la CC « Coteaux & Vallées des Luys » et recherche pour cela des chauffeurs volontaires et référents dans chacune d'entre elles.

PLUSIEURS BONNES RAISONS DE DEVENIR CHAUFFEUR BENEVOLE !

Vous avez quelques disponibilités dans votre emploi du temps, vous disposez de quelques heures par mois, pourquoi ne pas partager votre dynamisme et agir avec une association solidaire pour aider des personnes sans moyen de locomotion.

- C'est l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes, de rendre service aux plus modestes.

- Vous serez indemnisé, le dispositif est encadré et prévoit le versement par personne transportée d'une participation aux frais (actuellement 0,25 € du kilomètre)
- Vous vous engagez en toute confiance, l'association sera l'intermédiaire entre vous et le bénéficiaire.

Adhésion, informations et renseignements sur la page Facebook « On Roule Solidaires En Chalosse » ou auprès de M. Boissier Alain - 06 38 18 67 89 - boissieralain83@gmail.com



Une entreprise à l'honneur : *La Menuiserie Gontero*

Rencontre avec Ludovic Gontero...



qui nous présente sa menuiserie qu'il dirige depuis près de 5 ans.

Question : Bonjour Ludovic. Vous êtes gérant de La Menuiserie Gontero depuis près de 5 ans. En quelques mots, pouvez-vous nous parler de votre parcours et de votre entreprise ?

Natif de Nérac; durant toute ma carrière; j'ai toujours été menuisier. Dès l'âge de 16ans, je me suis formé au lycée du bois à Saint-Paul-Lès-Dax en suivant une formation de BEP puis de BAC PRO puis de BTS. A l'issue de ces formations, je suis entré dans la vie active : J'ai commencé ma carrière en travaillant plus d'une année dans 2 entreprises de fabrication et de pose d'escaliers. Ensuite; j'ai travaillé dans une menuiserie pendant plusieurs mois et ai poursuivi pendant 3 ans dans une grande entreprise avec plus de 50 menuisiers. En 2007; je suis arrivé sur la commune et ai continué d'exercer pendant plus de 8 ans dans 2 entreprises différentes.

Fort de ces riches expériences; en 2015, j'ai eu envie de voler de mes propres ailes et de me lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat! La Chambre des métiers m'a alors mis en relation avec le gérant de cette menuiserie à Mouscardès [l'atelier de la menuiserie est dans cette commune] avec qui j'ai conclu une reprise d'entreprise après plusieurs mois d'échanges et de démarches diverses.

A ses débuts, la menuiserie comptait 1 salarié. Aujourd'hui, j'ai 4 salariés dont 2 en CDI et un apprenti recruté très récemment. Je suis très content de cette situation puisque les affaires vont bon train.

Question : Quels services proposez-vous ? Qui sont vos clients ?

A la Menuiserie Gontero; nous sommes avant tout des « vrais » menuisiers bois : c'est-à-dire que nous fabriquons et posons tous types de menuiseries à dimensions et à formes à partir du bois et des dérivés du bois : Fenêtres, portes, volets, menuiseries de tous types...ici, nous créons tout sur mesure [...] Nous prenons soin de faire des jolies choses pour nos clients. Nous assurons également la pose de menuiseries PVC et aluminium mais nous ne les fabriquons pas. A vol d'oiseau, nous intervenons dans un rayon de 1 heure autour de Mouscardès.

Dax, Mont-de-Marsan, Capbreton, Messanges, Anglet...Nous travaillons pour tous types de clients : Des particuliers, des collectivités mais aussi des architectes et plusieurs agences immobilières.



Question : La menuiserie est qualifiée RGE QUALIBAT 2020 ? Quelles garanties et avantages apportent cette qualification ?

Pour nous; cette qualification « Reconnu Garant de l'Environnement » est avant tout une reconnaissance de notre bon travail. Pour nos clients, elle est garante de la bonne qualité des travaux réalisés et de notre gage de sérieux : Nous nous fixons de réelles exigences pour livrer des menuiseries performantes d'un point de vue énergétique (aussi bien lors de la conception, que de la pose et de l'étanchéification). Il faut savoir que cette qualification est renouvelable tous les 2 ans et qu'elle est délivrée à l'issue d'une évaluation complète des méthodes de travail par un organisme tier extérieur.

Faire appel à un artisan qualifié RGE QUALIBAT est une réelle opportunité pour les clients particuliers puisqu'ils peuvent bénéficier de nombreux dispositifs et avantages : TVA réduite à 5,5% pour les travaux, crédits d'impôts et éligibilité à plusieurs dispositifs d'aide proposés par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) tels que « MaPrimeRénov' » par exemple.

Question : En cette période de crise sanitaire, vos activités sont-elles impactées?

Comme ailleurs, les activités de la menuiserie ont été surtout ralenties au tout premier confinement en 2020 avec une fermeture imposée de 4 semaines [...] Face à l'arrêt brutal de l'économie, à la fermeture des fournisseurs et aux nombreuses difficultés à l'époque pour trouver des dispositifs de protection (gel hydroalcooliques, masques...etc), ce fut un peu la panique. Heureusement; l'activité a repris ensuite assez rapidement.

Aujourd'hui, je suis satisfait de notre situation puisque j'ai du travail pour tous les salariés et les commandes vont bon train.



Question : Quels sont les projets de la menuiserie pour l'avenir ?

Depuis la reprise de la menuiserie en 2017; en parallèle de mes activités « sur le terrain » au quotidien, j'ai avant tout concentré beaucoup d'efforts pour améliorer les conditions de travail de toute mon équipe en investissant considérablement dans du matériel de menuiserie récent et performant. Egalement; j'ai pris soin d'aménager les locaux en créant une salle de repos et un bureau pour améliorer le confort.

Pour la suite; j'ai investi récemment dans 2 nouvelles machines de menuiserie que me permettront de concevoir et fabriquer de bout en bout les cuisines et aménagements intérieurs de tous types. Et oui...les menuisiers savent aussi fabriquer des cuisines et des menuiseries d'intérieur ! Face à une demande client de plus en plus fréquente; nous souhaitons développer ce volet d'activité et être pleinement autonomes sur ces fabrications. A nos débuts, nous étions sollicité pour la création et pose de 2 cuisines par an. Désormais; nous sommes à 8 : nous souhaitons poursuivre dans cette dynamique.

En parallèle de tout cela, nous poursuivrons les investissements pour renouveler nos outils de travail pour faire du bon travail dans les meilleures conditions.

Et dans quelques temps...Pourquoi pas s'installer dans la zone artisanale de Castel-Sarrazin (rires) ?!

Question : Comment pouvons-nous vous contacter ?

Les clients peuvent me contacter par email à l'adresse « ludvicgontero@gmail.com » ou par téléphone sur mon mobile au 06 89 08 77 45 quand ils le souhaitent. Nous sommes également présents sur les réseaux sociaux à l'adresse www.facebook.com/MenuiserieLudovicGontero. Ici; les clients peuvent découvrir les plus belles réalisations de la menuiserie et découvrir aussi son actualité.

Ludovic, nous vous remercions pour votre accueil et votre sympathie et vous souhaitons une pleine réussite et épanouissement dans vos activités et projets.

A très bientôt pour la création de menuiseries dans les foyers sarrazins !





FISCALITE : La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales et récolte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Dans le cadre de la réforme fiscale initiée par le Gouvernement dans la loi de finance 2020 ; en 2020, 80 % des foyers bénéficiaient de la suppression de la taxe d'habitation sur leur résidence principale. À compter de 2021 ; pour les 20 % de foyers restants, une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023. Face à cette perte de recettes pour la commune et les EPCI ; il se pose la question de la compensation financière. Pour les communes, la réponse passe par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Explications...

Depuis 2021, les communes perçoivent désormais, en compensation de leur perte de recette de la taxe d'habitation, le produit du foncier bâti des départements.

[Retour sur une réforme en plusieurs étapes pour les collectivités :](#)

→ **2020** : Gel du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (14% pour Castel-Sarrazin) à son niveau de 2019 ;

→ **2021** : La taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un **nouveau schéma de financement des collectivités locales est mis en place** pour compenser la perte des recettes de la taxe d'habitation. Pour les communes, cette compensation passe par le transfert du montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu auparavant par le département : Chaque commune se voit donc additionner son taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2020 (14,00%) à celui du département voté en 2020 (16,97%).

En 2021, le Conseil Municipal a donc voté un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 30,97 % et non plus de 14% comme auparavant. Toutefois ; pour le contribuable, **aucun changement sur son avis d'imposition de taxe foncière** puisque c'est juste la répartition du produit de la taxe foncière qui change et non pas son montant (auparavant : la taxe était répartie avec une part communale et une part départementale. Désormais ; il n'existe plus que la part communale).

Un mécanisme de compensation par le biais d'un coefficient correcteur vient compléter le dispositif pour compenser au plus juste les communes.

A Castel-Sarrazin, la réforme fiscale et le mécanisme de compensation sont profitables puisque la commune perçoit **2364 € de plus** par rapport à l'ancien régime fiscal de la taxe d'habitation.



Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luy



LAEP

Lieu d'Accueil Enfants-Parents
des Luy



C'est quoi ?

Gratuit, anonyme et sans inscription, Le LAEP est un espace convivial pour les enfants de la naissance jusqu'à 6 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Les enfants y trouveront des jeux adaptés à leur âge et pourront profiter du trampoline, parcours moteur et de la piscine à balles. Lors des journées ensoleillées il est également possible de profiter de l'espace extérieur. Ils pourront y retrouver d'autres enfants, l'occasion de se socialiser et d'amorcer en douceur la séparation.

Les parents ou futurs parents pourront profiter de cet espace pour rencontrer d'autres familles ainsi que les trois accueillantes et échanger librement autour de la parentalité.

Enfin, c'est aussi l'occasion d'observer son enfant grandir, jouer, interagir avec d'autres et de passer un moment privilégié de jeu en dehors du quotidien.

LIEU :

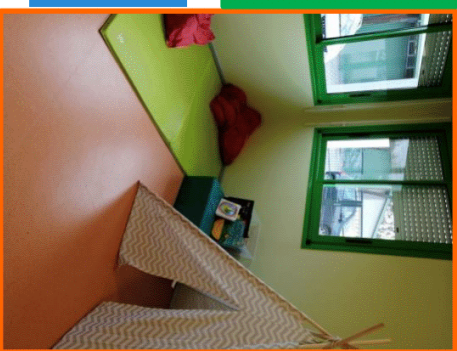
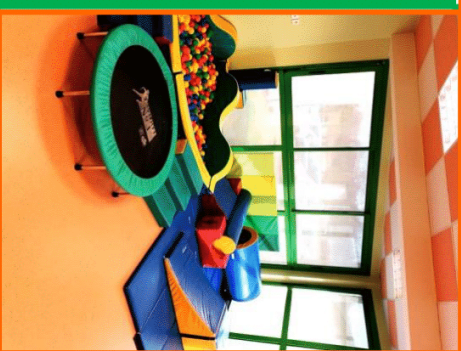
Salle petite enfance de l'Accueil de Loisirs d'AMOU
251 allée des Sports, 40330 Amou

HORAIRE :

Tous les samedis de 9h30 à 11h30
(hors vacances scolaires)
Accès libre

CONTACTS :

Fanny Lallane
05.58.89.66.99
06.38.75.35.31
Ram@cc-luys.fr
www.cc-luys.fr



Renseignements :

05.58.89.66.99/06.38.75.35.31

ram@cc-luys.fr



Département
des Landes



santé
famille
retraite
services



Horaires

- **Accueil sans RDV**

Lundi : 13h00-15h00

- **Accueil sur RDV**

Mardi :

13h00-19h30

Jeudi, vendredi :

13h00-17h00

- **Permanence téléphonique**

Mardi :

13h-19h30

Jeudi et vendredi :

13h00-17h00

Ateliers d'éveil

Animations ouvertes aux assistantes maternelles et aux enfants

De 10h à 11h30

Mardi : **Amou** à l'accueil de loisirs

Jeudi : **Castaignos-Souslens** à la salle des fêtes

Vendredi : **Bastennes** à la salle de réception

Contact

Adresse :

Relais Assistantes Maternelles

251, allée des sports

40330 AMOU

Pour joindre l'animatrice, Fanny

Lalanne :

Tél : 05.58.89.66.99

06.38.75.35.31

Mail : ram@cc-luys.fr

Site : www.cc-luys.fr



Assistantes Maternelles

Familles

Jeunes Enfants

service gratuit

Les partenaires



Communauté de Communes
Coteaux et Vallées des Luys

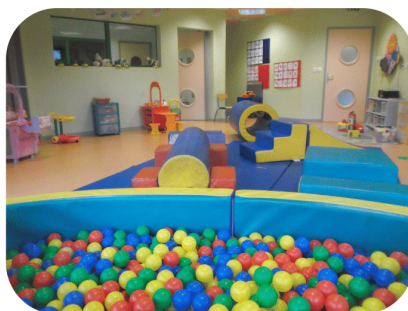
Assistantes Maternelles

Le RAM

- Apporte écoute et soutien aux assistantes maternelles dans leur activité professionnelle
- Informe et guide les assistantes maternelles dans les démarches liées au statut d'employé (droits et devoirs, contrat de travail...)
- Offre un lieu d'échanges et de rencontres avec d'autres assistantes maternelles (ateliers d'éveil, réunions...)
- Propose des temps de professionnalisation (documentation, formation...) et de convivialité aux assistantes maternelles



Un lieu d'information d'échange et d'accompagnement



Jeunes enfants

- Grâce aux ateliers d'éveil, les jeunes enfants bénéficient de temps collectifs de jeux (motricité, construction...) et d'activités (peinture, musique...) accompagnés de leur assistante maternelle

⇒ Ces temps collectifs contribuent à leur socialisation et à leur épanouissement

Familles

Le RAM

- Accompagne les familles dans la recherche d'un mode de garde (liste assistantes maternelles agréées, documentation...)
- Informe et guide les familles dans les démarches liées au statut d'employeur (rémunération, congés payés, déclaration...)
- Propose un temps d'écoute et de soutien autour de l'éducation de l'enfant et de son accueil chez une assistante maternelle
- Convie les familles à des manifestations festives ainsi qu'à des réunions en lien avec la petite enfance





L'actualité d'Avenir Basket Chalosse est famélique puisque la COVID 19 aura eu raison des championnats amateurs, stoppés depuis le 18 octobre 2020. Si la reprise était un temps envisagée pour janvier ou février, l'annulation des compétitions est désormais officielle.

L'occasion nous est donnée de poser quelques questions à Thierry PEHAU qui co-préside le club avec Françoise Montfort.



Interview Co-Président

Thierry, comment l'interruption des championnats a été gérée au sein de l'association ?

Elle a d'abord été gérée avec beaucoup de peine et un gout d'inachevé. La reprise début septembre a été poussive et fin octobre, l'arrêt de toutes activités pour les jeunes a engendré la mise au chômage partiel des deux éducateurs.

Pendant les vacances de Noël, nous avons eu la possibilité de reprendre les entraînements en salle pour les équipes jeunes en respectant un protocole très strict de sorte à éviter tout contact. Puis en début d'année 2021, l'interdiction de pratiquer en intérieur nous a conduit à exercer en extérieur. Le club a donc décidé de mettre en place des sessions sur le terrain extérieur de Donzacq, très fonctionnel pour cet usage. Nous avons enchainé à Gaujacq, au niveau du parking avec la pose de deux panneaux. Aujourd'hui, chaque catégorie a un entraînement d'1H30, les mercredis après-midi et samedis matin. J'encourage les autres communes à en faire de même pour pallier à de nouveaux problèmes et de sorte à inciter les jeunes à pouvoir se rencontrer autour du basket. Maintenant que la FFBB vient d'annoncer la fin de cette saison, nous sommes en train de travailler sur une éventuelle reprise en septembre.





La fréquentation de ces séances en extérieur pour les jeunes en extérieur est elle assidue ou y'a t'il une défection particulière ?

Pour l'instant, les séances en extérieur sont très suivies par les jeunes. Les éducateurs font du bon travail pour toujours donner le gout de chausser les baskets aux enfants. Evidemment, la crainte de perdre des licenciés et des bénévoles est toujours dans les esprits. Mais, avec l'ensemble des dirigeants, nous y travaillons d'arrache pied que ce soit au niveau des catégories jeunes comme des seniors. Je remercie donc toutes les personnes qui s'emploient à cette tâche.



Justement, le moral est-il au beau fixe parmi les équipes dirigeantes ?

Le travail des dirigeants est toujours présent malgré une baisse de motivation. Le désir de se retrouver est toujours là avec l'espoir de pouvoir recommencer une saison au plus vite. Je sais que le club pourra compter sur eux. De possibles nouveaux dirigeants ont été sollicités et nombre d'entre eux ont donné leur accord pour s'investir à court terme. Toutefois, la porte demeure ouverte pour toutes les bonnes volontés désirant s'investir au travers de diverses missions.

Les résultats des deux équipes fanions étaient attendus avec des objectifs très hauts. On pense notamment aux filles de N3F qui, déjà l'an passé, ont été privées d'une montée à l'étage supérieur.

Pour l'équipe 1 féminine, la pilule a du mal à passer. En deux ans, elles auraient eu le droit d'accéder en N2 mais la Covid en a décidé autrement. Ce début de saison était très encourageant puisqu'avec quatre victoires et une défaite, les filles étaient premières de leur poule. A l'issue d'une réunion avec celles-ci et leur encadrement, il a été décidé de demander une Wild Card d'accession à la N2 dès la saison prochaine.

Pour les garçons 1, on note un très bon début dans le championnat de Régionale 1. Le groupe est très motivé et bien entouré par les coaches, Philippe et François et la présence de l'ancien joueur professionnel, Florian Lesca qui fait parler son expérience. Avant l'interruption, l'équipe comptait une seule défaite, concédée à Préchacq.

Je pense aussi très fort à nos équipes 2 et 3 qui sont l'âme de notre association. Nous nous emploierons à faire le maximum pour elles.





La préparation de la saison prochaine est elle entamée ?notamment au niveau des effectifs ?

Pour la saison prochaine, les filles 1 repartent avec une très grosse bonne ossature ainsi que le même encadrement. Nous sommes en train d'essayer de renforcer cette équipe avec des joueuses du cru et certaines arrivées prometteuses sont en très bonne voie.

Chez les garçons, le groupe continue dans sa grande majorité à l'exception probablement de Rémi Dossarps qui remisera ses baskets. Le retour de Loic Herviou est acté après sa grave blessure au genou. En complément, le club recherche deux joueurs, plutôt locaux.

Pour les dirigeants d'ABC, c'est une satisfaction de repartir avec l'essentiel des effectifs surtout en période de crise sanitaire. Cela reflète bien l'envie de licenciés d'évoluer au sein de notre club.



La crise du Covid 19 impacte t'elle les finances du club ?

Avant tout, je tiens à remercier la majorité de nos sponsors qui nous ont suivis malgré la crise sanitaire. Pour le reste, l'absence d'animations, de lotos, de coupe Sud Ouest, de coupe des landes, de kermesses, de distribution de calendriers, ont perturbé notre trésorerie. Des aides ont été demandés à la FFBB et autres instances pour soulager les finances. Malgré tout, les réserves de notre club demeurent correctes en raison de l'excellent travail de nos anciennes structures. Toutefois, il ne faut pas que cela dure trop longtemps.

Enfin, Je tiens évidemment à remercier les six communes pour leur soutien inconditionnel.



Pour finir, que peut-on se souhaiter pour la suite ?

Nous espérons pouvoir redémarrer le plus vite possible afin de pouvoir revivre ensemble des moments extraordinaires. Nous sommes une association très jeune issue de deux clubs plus anciens et une osmose était en train de se créer. J'espère que cela va pouvoir perdurer à la reprise et que tout le monde pourra se retrouver dans les valeurs de notre club. Pour conclure, je dis tout simplement « à bientôt autour d'un terrain de basket et surtout auprès du verre de l'amitié. »





Castel-Sarrazin
• COMITÉ DES FÊTES •



Le Comité des fêtes de Castel-Sarrazin est une association loi 1901 d'une quarantaine de bénévoles qui organise durant l'année des manifestations et fêtes sur la commune. L'adhésion y est gratuite et est ouverte à tous ! Vous souhaitez rejoindre l'équipe et passer de bons moments ? Renseignements auprès d'un membre du bureau ou auprès de Jeremy au 06 42 67 68 06.

A l'arrêt...



L'année 2020...une année à vite oublier du côté du Comité des fêtes ! Contraint à l'arrêt forcé par la crise sanitaire, l'activité de l'association a été réduite à néant en 2020 avec l'annulation des fêtes patronales après l'annulation des fêtes de printemps quelques mois plus tôt. Grâce au maintien de la subvention municipale et aux efforts consentis par nos différents partenaires ; l'association a pu faire face à ses obligations fixes et a passé cette période sans réelle embuche : Le Comité des fêtes est prêt à reprendre du service en 2021 !

L'Union des Clubs Taurins de France fait son paseo d'ouverture



Malgré une année 2020 hélas bien trop silencieuse dans toutes les arènes de la contrée chalossaise et du Sud-Ouest ; l'activité en coulisses a été dense pour les bénévoles de la nouvelle Union des Clubs Taurins de France née en janvier 2020 à Méjanès. Fidèle héritière de l'Union des Clubs Taurins Paul-Ricard ; des administrateurs bénévoles passionnés ont repris le flambeau et engagé un nouveau paseo pour fédérer les 220 associations et ses 12000

membres au travers de toute la France : Du Nord au Sud, de l'Atlantique à la Méditerranée, l'UNION DES CLUBS TAURINS DE FRANCE conjugue les tauromachies au pluriel et incarne les visages des femmes et des hommes qui rêvent, pensent et vivent toros et taureaux, vaches de course landaise et arènes baignées de soleil ! Le rassemblement des trois tauromachies françaises – la corrida, la course camarguaise et la course landaise – demeurent la raison d'être de la nouvelle Union des Clubs Taurins de France, avec pour dénominateur commun pour les associations adhérentes et leurs membres, le sens de la solidarité et de l'amitié pour partager une même passion taurine, en conjuguant les coups de cœur au pluriel.

Le projet de l'Union des Clubs Taurins de France s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Accompagner les associations adhérents dans leur communication « nouvelle » par la mise à disposition d'outils numériques pour créer tous types de supports et leur proposer une visibilité digitale sur le site internet de l'association et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ;
- Fédérer et rassembler les membres des associations adhérentes par l'organisation de rassemblements festifs ;
- Soutenir les acteurs et les parties prenantes des 3 tauromachies par le parrainage de trophées.

Se reconnaissant dans les valeurs de partage et de convivialité véhiculées dans cette nouvelle Union, le Comité des fêtes soutient l'Union et se veut être un ambassadeur de celle-ci !

Retrouvez l'UCTF en ligne sur www.uctf.fr mais également sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Samedi 4 septembre...la fête sera de retour !

En mai dernier ; dans les colonnes du journal « Sud-Ouest » et sur sa page Facebook, le Comité des fêtes redonnait une lueur espoir dans toute la contrée chalossaise et sarrazine en annonçant en avant-première la ferme ambition d'organiser des fêtes patronales en septembre prochain malgré le défi organisationnel et les contraintes sanitaires. « Nous n'imaginions même pas les fêtes de Castel sans course landaise [...] Après une année si difficile, il est indispensable que celle-ci reprenne sa place dans toutes nos arènes. Même si cela s'annonce difficile, nous devons tous fournir des efforts pour que la course landaise et la fête reprennent leur place. La machine doit absolument redémarrer ! » annonçait le président dans les colonnes du journal. Le cap était donné !

Samedi 10 juillet ; l'association organisait sa traditionnelle assemblée générale aux arènes pour mettre le cap sur les fêtes de septembre : Une très belle soirée de reprise avec des bénévoles enthousiastes au rendez-vous, de belles perspectives pour l'avenir avec l'arrivée de nouveaux venus au sein de l'association, la forte implication des jeunes et l'élargissement du bureau avec l'intégration de 5 nouveaux membres 🤝

Le Comité souhaite la bienvenue à Clémence, Delphine, Muriel, Julie, Ondine, Alexis, Fabien, Clément, Jean-Marc et Jean-Christophe au sein de l'association !



Le moral rechargé à 100% ; le Comité des fêtes s'est penché sur la préparation des fêtes patronales 2021 qui se dérouleront le samedi 4 septembre prochain : Un programme inédit adapté aux circonstances actuelles sera à l'affiche.

Un programme de fête réduit mais des grands rendez-vous maintenus !

Ce samedi 4 septembre, le Comité des fêtes donne rendez-vous dans les arènes, à 17 heures, pour le paseo d'ouverture de la traditionnelle course landaise des fêtes avec la ganaderia Deyris. Les hommes à la devise verte et blanche en pleine prise de confiance depuis plusieurs semaines, menés par leur champion de France des sauteurs en titre, Kevin RIBEIRO auront à cœur de marquer les esprits et faire plaisir au public coursayre local pour une des rares courses landaises dans le secteur « Chalosse ».

A l'issue de la course ; le Comité donne rendez-vous à tous les gourmands dans la salle polyvalente pour le traditionnel repas champêtre des fêtes. Autour d'une bonne table et d'une belle ambiance musicale assurée par les musiciens du village, les convives auront le plaisir de retrouver un petit semblant de la vie d'avant autour de la joie et du partage 😊



La présentation du pass sanitaire sera obligatoire pour les 2 manifestations.

Le port du masque sera obligatoire durant la journée.

Le repas sera sur réservation.

Informations et renseignements sur le programme des fêtes ou auprès d'un membre du Comité.



Le carnet d'état civil

Du 01/08/2020 au 31/07/2021



Carnet Rose

Ils nous ont rejoints

Le 09 décembre 2020 à Mont-de-Marsan – Marceau, Jean-Christian PEREZ

Le 12 février 2021 à Dax – Thyam, Lucien, André JOUAN

1 autre naissance



Ils se sont dits oui

Périne BEUDAERT et Maxime, Dominique, Christophe BARBOSA le 13 août 2020

Elodie ZUERAS et Loan, Jean, Max CARRE le 19 septembre 2020

Elodie, Antoinette BESSA et Frédéric, Pascal MOUSQUES le 26 septembre 2020

Nathalie, Sylvie, Magali DORMEVAL et José, Louis, Grégory GORRETA le 22 février 2021

Justine COMMARRIEU et Rémi PEREZ le 08 mai 2021



Ils nous ont quittés

Le 23 septembre 2020 – Jean-Yvon LARREIGNESTE

Le 08 novembre 2020 – Cécile, Michelle, Paulette MATHIEU

Le 20 novembre 2020 – Marthe, Solange LATAPPY épouse DUVERGE

Le 07 décembre 2020 – Gabrielle PEDUCASSE veuve DUGUIT

Le 17 février 2021 – Paule SEVERIN épouse DELAS

Le 12 juillet 2021 – Pierrot CARRAU

Depuis 2018 et l'application de la Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), la mairie est tenue de récolter le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour publier les mariages et les naissances sur le bulletin municipal.



NOUVEAU : Depuis février 2021, un courrier postal est systématiquement envoyé aux intéressés pour leur notifier la démarche à suivre pour communiquer leur consentement à la publication de ces événements. La démarche peut se faire en mairie ou directement en ligne sur le site www.castel-sarrazin.fr, rubrique « Mes démarches » puis « Etat civil ».



MEMENTO PRATIQUE



MAIRIE – *Attention nouvelle adresse email : mairie@castel-sarrazin.fr*

Adresse et coordonnées

Mairie de Castel-Sarrazin

2, Route de l'Océan

40 330 CASTEL-SARRAZIN

Tél. : 05 58 89 31 05

Fax : 05 58 55 37 95

Ouverture du secrétariat

Mme. Peyraube Marie-Christine, secrétaire de mairie vous accueille sans rendez-vous :

- Le Lundi de 14h00 à 19h00
- Le Mardi de 08h00 à 12h00
- Le Jeudi de 08h00 à 12h00
- Le Samedi de 10h30 à 12h30

La secrétaire de mairie vous recevra dès qu'elle sera disponible. Elle fait de son mieux pour limiter votre temps d'attente.

ÉCOLE PUBLIQUE

Téléphone : 05 58 89 34 67



CIMETIERE

Columbarium

Tarif de la concession :

10 ans : 200€

20 ans : 400€

30 ans : 600€

ARRÊTÉ MUNICIPAL : INTERDICTION DE LA DIVAGATION D'ANIMAUX



**ARRÊTÉ
MUNICIPAL**

Face à la recrudescence ces derniers mois de chiens errants sur l'étendue du territoire communal causant des dégâts sur les élevages, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chien, afin de leur rappeler l'arrêté municipal en vigueur depuis janvier 2013 interdisant la divagation d'animaux sur l'espace publique.

Elle rappelle également que l'amende en cas de non-respect est passée de 32 à 68 €.

MISE A JOUR 2021 : NOUVEAU REGLEMENT DU DEPOT DE GRAVATS

A compter du 01 septembre 2021, par suite d'abus répétés, l'accès au dépôt de gravats du Vieux-Bourg sera autorisé aux heures d'ouverture ci-après pour **les seuls habitants de la commune** :

- Le mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 13h00.

Seuls sont autorisés les dépôts de gravats et les déchets verts. En cas de non-respect, une fermeture définitive sera inévitable. Des barrières seront prochainement mises en place.

MISE A DISPOSITION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

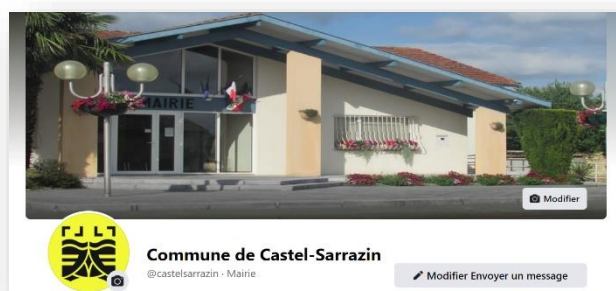
INFORMATION COVID-19 : Au 01 août 2021, les locations des salles communales sont possibles pendant les vacances scolaires uniquement sous réserve du respect des mesures sanitaires et de la présentation du pass sanitaire pour les participants.

Jeremy DOMARLE est votre interlocuteur pour les réservations des salles :

- Appel au 06 42 67 68 06 (en cas d'absence de réponse, laisser un message vocal avec coordonnées téléphoniques et date(s) souhaité(e)s pour la réservation - privilégier les appels le soir après 18h30),

- Courriel à l'adresse jeremydomarle@castel-sarrazin.fr

ACTUALITES DE LA COMMUNE, VIE LOCALE...



Retrouver toute l'actualité et la vie de la commune sur son site internet www.castel-sarrazin.fr et sa page Facebook : www.facebook.com/castelsarrazin



*Pour être encore mieux informé sur la vie de la commune, les démarches ou sur des sujets particuliers, la commission communication travaille à la mise place une lettre d'information plus régulière : La forme de celle-ci est à l'étude (utilisation d'une application mobile de type « Panneau Pocket », newsletter par courriel, flyer papier...**A suivre !***



DECHETTERIES DU SIETOM Horaires d'ouverture

Tel : 05 58 98 57 57

Site internet : <http://www.sietomdechasse.fr>

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
AMOU	Rte de Gaujacq	13h30-17h		13h30 - 17h		9h - 12h30	13h30 - 17h
POMAREZ	Chemin du Yout	9h - 12h30		9h - 12h30		13h30 - 17h	9h - 12h30

Ordures ménagères : Une seule collecte hebdomadaire le jeudi matin.



PERMANENCES MEDICALES – URGENCES

- ❖ En **semaine** à partir de **20h00 => 8h00**
- ❖ Le **samedi** à partir de **12h00**
- ❖ Le **dimanche** et **jours fériés** toute la journée

Pour les LANDES : 05 58 44 11 11

ASSISTANTE SOCIALE

Centre Médico-Social – 296, Avenue de l'Océan 40330 AMOU (en face d'Intermarché)

Madame FEUILLET Emmanuelle prend sur rendez-vous, du lundi au vendredi de **9h à 10h** au **05 58 79 75 70** pour consultation par téléphone, au bureau ou à domicile.

**En cas d'urgence s'adresser au
Centre Médicosocial d'Hagetmau : tél : 05 58 79 32 25**

FEDERATION 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE

Centre d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes
handicapés



ALMA40 - BP 323 - 40 107 DAX CEDEX. Tel : 05 58 35 66 77 (Permanence téléphonique le lundi de 9h00 à 12h00)

Numéro national d'appel : 39 77 (du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00)

SOS CRISE

Plateforme téléphonique dynamique d'écoute, d'information, d'apaisement et d'orientation face aux situations d'isolement et de crise.



0 800 19 00 00

**Le numéro point de repère
de toutes les situations de détresse
Appel gratuit 7j/7 de 9h à 19h**

**Au bout du fil, des écoutants bénévoles
(médecins, psychologues, experts du social...) pour
apaiser, informer et orienter.**

PERMANENCES ADMR

62, Rue Du Moulin à AMOU
Téléphone et télécopie : **05 58 89 24 75**
E-mail : amou@fede40.admr.org



Castel-Sarrazin dépend d'Amou pour l'Aide à Domicile, une permanence est tenue par des bénévoles le :

- **Mardi et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00.**
- Votre délégué de village est : **Xavier TORRES**
554, Route de Lacrique
40 330 CASTEL-SARRAZIN
05 58 89 88 89

ASSISTANTE MATERNELLE

- Madame **GAVARD Priscilla** – 873, Route d'Arsague, tél : **06 59 74 60 16**
- Madame **LIE Clémence** - 113, Lotissement LAVIE, tél : **06 98 53 45 32**
- Madame **MORA Stéphanie** – 4, Lotissement BOULOU, tél : **05 58 55 33 18**
- Madame **TRESGOTS Sabrina** – 236, Route de Bahurat, tél : **07 86 42 73 97**

AIDE À DOMICILE

- Madame **BEYLACQ Céline** – Route de Donzacq, tél : **05 58 89 89 85**
- Madame **REDONNET Séverine**– 197, Route de Messeps, tél : **06 99 55 22 99**
- Madame **TERRIER Sandrine** – 201, Route du Boulou, tél : **06 37 40 82 20**

OSTÉOPATHE

- Monsieur **Florian BERTHAULT** – 320, Route de l'église, tél. **06 80 73 21 37**

Boutique solidaire « Côté cœur, côté fringues »

Le Secours Catholique a ouvert une boutique solidaire à Amou, 102 rue Bourgade, où toute personne, sans distinction sociale, religieuse, raciale est accueillie à bras ouverts.



Un grand choix de vêtements en très bon état et à petits prix est à votre disposition le :

MERCREDI	SAMEDI	DIMANCHE
15 h 00 > 18 h 00	10 h 00 > 12 h 00	10 h 00 > 12 h 00

Les Restos du Cœur



Été comme hiver, la solidarité ne différencie pas les saisons : La permanence des Restos du Cœur à Amou est ouverte toute l'année pour ceux qui sont dans le besoin le

Vendredi de 14H00 à 17h00

Adresse : 224, Route de France 40330 AMOU

Tel : 05 24 26 10 69

Email : ad40.centre.amou@restosducoeur.org



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

pass **COVID-19** sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet.

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 48h.

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif
datant d'au moins
11 jours et de moins
de 6 mois.

Téléchargez l'application TousAntiCovid



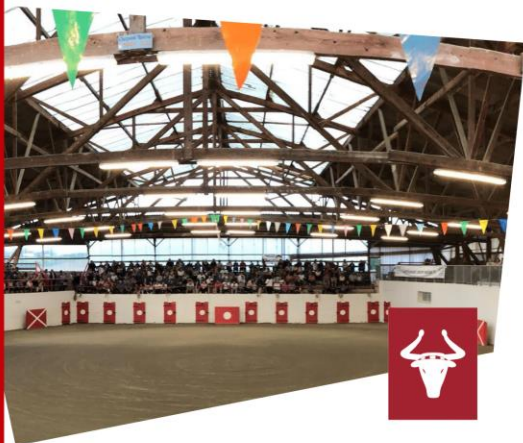
GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE



0 800 130 000
(appel gratuit)

CASTEL-SARRAZIN

Pass sanitaire obligatoire



GANADERIA : DEYRIS
CUADRILLA : Christophe AVIGNON

Hors-compétition

Musique : Société Musicale Amolloise

Débisaire : Didier Goeytes

Billetterie en ligne sur HelloAsso

Guichet ouvert le 01 et 03 sept de 18h00 à 20h00. Le 04 sept à partir de 15h00

COURSE LANDAISE

4 Septembre 2021

17H - Arènes couvertes

Entrée 14 €

Gratuit jusqu'à 16 ans.
Membres AJC 5 €

Pass sanitaire obligatoire



Soirée apéritif et repas avec ambiance musicale vivante

Adulte : Tourin, assiette gourmande sarrazine, entrecôte/frites, fromage, tartelette aux pommes. Café, vin compris. Prix 15 €

Enfant : Burger/frites, boisson, glace. Prix 7 €

Uniquement sur réservation avant le 30/08 au 06 59 00 38 36 ou au 07 78 90 09 08

GRAND REPAS DES FÊTES

4 Septembre 2021

20H30 - Salle polyvalente

Pour faciliter la présentation du pass sanitaire durant le weekend, télécharger l'appli mobile TOUSANTICOVID

Vu le Maire, Philippe Novembre. Vu le Président, Jeremy Domarle

<https://www.facebook.com/comitedesfetescastelsarrazin>



UNION | CLUBS
TAURINS | FRANCE



Publication : Août 2021



CASTEL
SARRAZIN